



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le projet suivant est mis à l'enquête publique : 07/10021

Adresse du bien : **Chaussée de Bruxelles 105 – 107 - 109**

Identité du demandeur : **Association des copropriétaires à Forest, Résidence chant des Grenouilles-bloc 2, Chaussée de Bruxelles, 105-107-109 A.C.P.**

Demande de : **Permis d'environnement de classe 1B**

Objet de la demande : **Exploitation parking couvert et à l'air libre pour un total de 112 emplacements et chaufferie. Immeuble à appartements – Rubriques : 40 B – 68 B**

Nature de l'activité principale : **Logement**

PRAS : espaces structurants, zones de chemin de fer, zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) dénommé PPA N° 3CHANT DES GRENOUILLES

Motif principaux de l'enquête :

- 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement
- 1B : article 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête publique se déroule :

A partir du 10/09/2024 et jusqu'au 09/10/2024 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 27

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 27

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 09/10/2024, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 27 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 22 octobre 2024

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest, le 03/09/2024.

Par le Collège :
La secrétaire communale,

(s) Betty MOENS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

(s) Alain MUGABO